

À Prentegarde, à la fois Zone de Protection Spéciale (ZPS Natura 2000) et Zone d'Expansion de Crues (ZEC) habitée par près d'un millier de personnes : quels sont les enjeux réellement pris en compte ?

Les riverains ont compris, à leurs dépens, que tous les partenaires de la gestion du fleuve se sont saisis d'un thème très médiatisé dès les années 1980-1990, le « **Développement Durable** », en détournant les objectifs de cette politique à leur(s) profit(s) : en protégeant de toute intervention risquant de perturber les milieux « naturels » des berges du Rhône et de son lit mineur, ils ont créé un frein à l'écoulement des crues vers l'aval, sans se préoccuper du remplissage « aggravé » de la ZEC de Prentegarde.

Cette politique profite peut-être aux espèces naturelles, certainement aux écologistes, mais principalement à la CNR et aux riverains de l'aval (industriels de la zone de Chambenier et centrale de Cruas) ; les riverains de Prentegarde ne peuvent s'enorgueillir que de remplir pleinement (dans tous les sens du terme !) leur « devoir » de solidarité, vis-à-vis de l'aval, et... sans aucune compensation.



Au pied de l'échelle du PK130 les sédiments se sont accumulés sur une hauteur de 4 mètres.

Ainsi, sur la base d'un « document d'objectifs » élaboré par l'Office National de la Chasse, les associations écologistes et la CNR, a été créée une « réserve de chasse » (en 2001), à laquelle se substituera, en 2005, la **zone de protection spéciale Natura 2000 de Prentegarde**, à peu près dans le même périmètre (**incluant le lit mineur du Rhône**) et avec les mêmes objectifs prioritaires de préservation de l'environnement « naturel » : ces prescriptions ont été instrumentalisées par la CNR, pour justifier, notamment, **l'entretien minimaliste du lit mineur du fleuve** au droit de Prentegarde, ce dont les riverains subissent les conséquences depuis 20 ans ; mais c'est aussi ce qui fait vivre les associations écologistes...



Les vergers après l'inondation.

● Analyse schématique des coûts/avantages de cette politique

À qui profite cette politique ?

À la CNR

- Elle « économise » les dragages d'entretien de tout le lit mineur, depuis plus de 40 ans ;
- La « sanctuarisation » du périmètre de la ZPS Natura 2000 (qui inclut TOUT le lit mineur) assure la CNR de ne pas pouvoir obtenir facilement, des services de l'État, l'autorisation de faire ces dragages : (exemple récent : elle a élaboré un dossier de demande d'autorisation de dragage « urgent » en février 2011, auquel, un an après, les services de l'État n'ont apporté aucune réponse !
- Elle apparaît comme une entreprise « vertueuse » en matière de protection de l'environnement et elle valorise son image à travers une abondante et remarquable communication sur ses « missions d'intérêt général ».

À l'environnement « naturel »

Les bilans de la ZSC et de la ZPS semblent satisfaisants... bien qu'ils n'intègrent pas encore les résultats des investissements importants dont la préservation de l'environnement a fait l'objet, dans cette zone :

- La passe à poissons sur la Drôme, financée en partie sur un programme européen de sauvetage de l'apron (!) et en partie par la CNR : coût : 1 200 000 €
- Le surcoût de la passerelle franchissant la Drôme : 80 000 € pour les palissades en bois (recouvrant les flancs de la passerelle), qui réduisent les nuisances sonores et visuelles dues au passage des piétons et des cyclistes ; (la passerelle a coûté au total 1,8 million d'€).
- Le surcoût du revêtement de la voie verte (Via Rhôna), du barrage mobile au pont du Pouzin (soit, environ 7 km)
 - béton bitumineux : 25 000 € HT au km
 - « Végécol » : 91 000 € HT au km.C'est, bien sûr, le Végécol qui a été choisi car... il atténue les nuisances sonores des pneus des cyclistes !

Aux associations écologistes

- D'importantes subventions leur sont versées, qui leur permettent de valoriser leur image : c'est, bien sûr, grâce aux écologistes, à leurs actions et leur « expertrise » que la « nature » est aussi belle à Prentegarde !
- Exemple : La Région Rhône-Alpes a versé une subvention de 1 000 000 € à la FRAPNA en 2010.

Aux riverains de l'aval (zone industrielle, Centrale nucléaire...)

- La zone industrielle de Chambenier est désormais soustraite aux inondations (elle figurait comme « surface submersible » dans le PSS) ;
- La centrale de Cruas est construite sur une zone, jadis, inondable : c'est « grâce », notamment, au surplus d'eau que retient la ZEC de Prentegarde, en amont de ces deux sites.

TOTAL : des MILLIONS D'EUROS pour les entreprises industrielles et l'écologie.

Qui pénalise-t-elle ?

Les riverains de Prentegarde

Leurs revendications au mieux ne sont pas entendues, au pire sont méprisées... « après tout, il n'y a jamais eu de morts à Prentegarde »... et les riverains ne sont que des « anti-écologistes primaires »...

Le Blongios nain, qui aurait déserté la Grande Roselière : on ne peut que déplorer une telle ingratitude !

Les promeneurs et les cyclistes

Ces palissades réduisent également sensiblement le champ visuel de ces promeneurs, aussi ont-elles été recouvertes de photos de ce qu'ils auraient pu voir s'il n'y avait pas eu ces palissades...

Les riverains de Prentegarde

- Ils subissent, depuis 1993, une aggravation des inondations, engendrant une dégradation de leurs conditions de vie (outil de travail pour les agriculteurs, maison d'habitation, santé...);
- La zone inondable est habitée par un millier de personnes et représente 1000 hectares de terres agricoles cultivées ;
- L'indemnisation des dégâts est dérisoire, voire inexistante et ils ne bénéficient d'aucun dégrèvement d'impôts, que le service qu'ils rendent aux riverains de l'aval pourrait pourtant justifier.

TOTAL : • ZÉRO EURO pour les riverains de la ZEC. • AUCUNE CONSIDÉRATION pour le service qu'ils rendent ou la « SOLIDARITÉ » dont ils font preuve à l'égard de l'aval.